

# Rapport Mensuel (Mai 2020)

---

**Contrôle des insectes piqueurs**

**Municipalité de St-Donat**



## Introduction

Dans le but d'assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens de la municipalité de St-Donat, l'entreprise Conseiller Forestier Roy Inc. est chargée des traitements visant à réduire la nuisance engendrée par les insectes piqueurs (mouches noires et moustiques) sur le territoire de la municipalité du début du mois de mai à la fin août. L'utilisation du biopesticide Bti permet la réduction des insectes piqueurs lors de leurs stades larvaires alors qu'ils sont présents dans les cours d'eau et les eaux stagnantes. La couverture du traitement est séparée en 3 zones constituée en bande circulaire d'environ 4 kilomètres de diamètre, lesquelles possèdent des objectifs de réduction de la nuisance différent déterminé par la municipalité. Les zone 1 et 2 sont incluse dans la zone 3, celles-ci représentent l'extrême limite de l'aire de traitement. Elle est délimitée au Nord, Nord-Ouest par le parc du Mont-Tremblant, à l'Est par la municipalité de Notre-Dame-de-la-Mercie et au Sud par les municipalités de Val-des-Lacs, Lantier et de Sainte-Lucie-des-Laurentides. La zone 2 débute à partir de la limite interne de la zone 3 et se termine à la périphérie de la zone 1. La première zone quant à elle, correspond au village même de St-Donat. Afin d'assurer l'efficacité du traitement, des tests de nuisance seront effectués sur l'ensemble du territoire à des endroits déterminés tout au long de la période de traitement.

**Tableau 1. Cibles de performance du traitement contre les insectes piqueurs lors des tests de nuisance.**

Zone	Cibles	
	Mouches noires	Moustiques
1	30	10
2	70	20
3	160	40

## Contre-rendu des opérations

Contre-rendu des opérations À partir de la dernière semaine d'avril, un technicien à débiter la prospection des gîtes principaux de mouches noires sur le territoire afin de suivre l'évolution de la fonte des neiges et de la présence de larves dans les cours d'eaux. Ce suivi a fait en sorte que le traitement contre les insectes piqueurs a débuté le 11 mai 2020 avec les premiers épandages contre la mouche noire. La presque totalité du secteur a été couverte alors que les neiges bloquaient encore l'accès à certains secteurs et que d'autres étaient non-traitable en raison de la présence de glace sur les cours

d'eau. Ce premier traitement a pris fin le 22 mai. Par la suite, le deuxième traitement contre les mouches noires a débuté le 25 mai afin d'éliminer la nouvelle génération de larves.

De plus, des mesures visant à prévenir la prolifération des moustiques sur le territoire ont été effectuées. Ainsi, du 15 au 26 mai, il y a eu de l'épandage dans les fossés des routes, des battues en forêt, et des épandages aériens par drones sur le territoire de la municipalité avec une attention particulière aux quartiers résidentiels et zones marécageuses. Enfin, il y a eu comme chaque début de saison un traitement par hélicoptère effectué par Héli-Mistral Service le samedi 23 mai dans les gîtes majeures de moustiques.

Le contrôle de la qualité du traitement a été réalisé par le chargé de projet qui a vérifié l'efficacité des pesticides liquides et granulaires sur les divers points de traitement. Il s'assure également du suivi des principaux gîtes larvaires que sont les décharges des lacs et rivières de plus fort débit.

À partir de la dernière semaine d'avril, un technicien a débuté la prospection des gîtes principaux de mouches noires sur le territoire afin de suivre l'évolution de la fonte des neiges et de la présence de larves dans les cours d'eaux. Ce suivi a fait en sorte que le traitement contre les insectes piqueurs a débuté le 11 mai 2020 avec les premiers épandages contre la mouche noire. La presque totalité du secteur a été couverte alors que les neiges bloquaient encore l'accès à certains secteurs et que d'autres étaient non-traitable en raison de la présence de glace sur les cours d'eau. Ce premier traitement a pris fin le 22 mai. Par la suite, le deuxième traitement contre les mouches noires a débuté le 25 mai afin d'éliminer la nouvelle génération de larves.

De plus, des mesures visant à prévenir la prolifération des moustiques sur le territoire ont été effectuées. Ainsi, du 15 au 26 mai, il y a eu de l'épandage dans les fossés des routes, des battues en forêt, et des épandages aériens par drones sur le territoire de la municipalité avec une attention particulière aux quartiers résidentiels et zones marécageuses. Enfin, il y a eu comme chaque début de saison un traitement par hélicoptère effectué par Héli-Mistral Service le samedi 23 mai dans les gîtes majeures de moustiques.

Le contrôle de la qualité du traitement a été réalisé par le chargé de projet qui a vérifié l'efficacité des pesticides liquides et granulaires sur les divers points de traitement. Il s'assure également du suivi des principaux gîtes larvaires que sont les décharges des lacs et rivières de plus fort débit.